

Entreprises : à quelles aides avez-vous droit ?



COÛT ESTIMÉ
POUR L'ÉTAT
POUR UN MOIS

MONTANT	POUR QUI	CONDITIONS	COÛT ESTIMÉ POUR L'ÉTAT POUR UN MOIS	
FONDS DE SOLIDARITÉ	Jusqu'à 10000 €	Toutes les entreprises de moins de 50 salariés fermées administrativement , ainsi que les entreprises restées ouvertes des secteurs les plus affectés par la crise (secteurs S1 et S1 bis), comme l'hôtellerie par exemple	Avoir un chiffre d'affaires en baisse de 50 % au moins par rapport à 2019	6 Mds€ pour tout le fonds de solidarité
	Jusqu'à 1500 €	Pour les entreprises de moins de 50 salariés ouvertes (boulangeries...)	Avoir un chiffre d'affaires en baisse de 50 % au moins par rapport à 2019	
EXONÉRATION DE CHARGES	100 %	Toutes les entreprises de moins de 50 salariés fermées administrativement	Sans condition	1 Md€
	100 %	Les entreprises des secteurs S1 et S1 bis	Chiffre d'affaires en baisse de 50 % au moins par rapport à 2019	
LOYERS	Un mois supprimé	Toutes les entreprises jusqu'à 250 salariés , en accord avec le bailleur	Si le bailleur renonce à un mois de loyer entre octobre et décembre, il bénéficiera d'un crédit d'impôt de 30 % sur la somme économisée par le locataire	1 Md€
CHÔMAGE PARTIEL	84 % du salaire net	Pour tous les salariés placés en chômage partiel	Sans condition	7 Mds€